



**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 6 JUILLET 2026 À 18H30**

DEL2026-107

N° 26 07 06

Rapporteur : Franck GROUSSARD

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2026

Décision Modificative 1/2026

Ouvertures et virements de crédits - Dépenses et recettes

. Adoption

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 28

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

Dominique BELLENGER à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'adopter une Décision Modificative n° 1 permettant l'enregistrement comptable des ajustements budgétaires nécessaires aux activités et projets municipaux.

Le récapitulatif de cette Décision Modificative est le suivant :

Libellé	Recettes	Dépenses	Crédits budgétaires total ouverts
Fonctionnement	99 869,18 €	99 869,18 €	12 842 783,44 €
Investissement	43 980,67 €	43 980,67 €	3 398 285,91 €

Les principales inscriptions proposées dans cette Décision Modificative sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

• Atténuation de charges (remboursement rémunération personnel)	+ 5 000,00 €
• Produits des services, du domaine	+ 733,80 €
• Fiscalité locale (complément impôts directs locaux)	+ 47 034,00 €
• Dotations et participations dont :	+ 15 609,00 €
- Dotation Forfaitaire (DGF)	- 26 709,00 €
- Dotation de Solidarité Rurale	+ 5 207,00 €
- Dotation de Solidarité Urbaine	+ 22 676,00 €
- Dotation Nationale de Péréquation	+ 3 133,00 €
- Dotation Élu local	+ 245,00 €
- Compensations des exonérations de Taxes Foncière et d'Habitation	+ 3 932,00 €
- Participation CAF - Accompagnement parentalité	+ 2 550,00 €
- Subventions Communauté Urbaine (accès à l'emploi, Contrat de Ville)	+ 4 575,00 €
• Autres produits de gestion (revenus des immeubles, régie)	+ 3 001,01 €
• Produits spécifiques (avoirs cotisation 2025, double paiement)	+ 9 491,37 €
• Opérations d'ordre (complément d'amortissements)	+ 19 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	+ 99 869,18 €

En dépenses de fonctionnement :

• Fonctionnement général (fournitures, entretiens de réseaux et de biens, honoraires, autres frais divers...) dont :	+ 2 107,34 €
- Complément de crédit - Honoraires et conseils	+ 5 000,00 €
- Remplacement du système de circulation de la fontaine Victor Hugo	+ 2 687,89 €
- Dépenses non affectées	- 9 265,55 €
• Charges de personnel dont :	+ 24 963,00 €
- Remboursement de la mission urbanisme à la C.U.	+ 25 970,00 €
- Complément de crédit - Participation au C.N.A.S.	+ 528,00 €
- Changements d'imputations comptables	- 1 535,00 €

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

• Autres charges de gestion courante dont :	+ 52 298,84 €
- Complément de crédit - Frais de formation des élus.	+ 16 000,00 €
- Impasse des Prés - Démolition des jardins + enlèvement des dépôts	+ 34 300,00 €
• Charges spécifiques (remboursements annulations de spectacle et de locations de salles)	+ 1 500,00 €
• Virement à la section d'investissement	+ 19 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	+ 99 869,18 €

En recettes d'investissement :

• Subventions d'investissement reçues :	+ 24 980,67 €
- Caisse d'Allocations Familiales - Travaux dans les Centres de Loisirs	+ 15 295,00 €
- Département - Restauration de la toiture de l'Hôtel de Ville	+ 10 124,00 €
- Département - Travaux sur le portail Nord de l'Eglise	+ 5 084,00 €
- Ajustement Subvention DETR - Vidéoprotection	- 5 522,33 €
• Virement de la section de fonctionnement	+ 19 000,00 €
Total des recettes d'investissement	+ 43 980,67 €

En dépenses d'investissement :

• Opérations nouvelles dont :	+ 170 156,70 €
- Restauration - Achat d'une banderoleuse suite obsolescence du matériel	+ 55 000,00 €
- Parc de l'Hôtel de Ville - Création d'un caniparc	+ 13 500,00 €
- Centre de Loisirs - Clôture	+ 6 200,00 €
- Police Municipale - Acquisition d'un cinémomètre et de 2 tasers	+ 18 800,00 €
- Remplacement des sols de l'école Gide primaire	+ 30 000,00 €
- Remplacement des menuiseries du Pôle Accueil Population	+ 31 000,00 €
- Création canalisation suite au raccordement au réseau de chaleur	+ 4 000,00 €
- Mise en place d'un film de protection solaire au Pôle de Beaulieu	+ 5 700,00 €
• Compléments de crédits par rapport à l'inscription 2026 dont :	+ 8 624,32 €
- Service Communication - Acquisition d'une solution d'impression	+ 3 600,00 €
- Acquisitions de clefs radiales et de serrures	+ 5 000,00 €
• Redéploiements crédits et changements imputations comptables	- 153 800,35 €
- Redéploiement crédits divers	- 10 000,00 €
- Changements d'imputations comptables	+ 150,00 €
- Dépenses non affectées	- 143 950,35 €
• Opérations d'ordre (complément d'amortissements)	+ 19 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	+ 43 980,67 €

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Sur la base de ses éléments, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 23 09 29 du Conseil Municipal du 30 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à partir du 1^{er} janvier 2024,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération n° 26 02 16 du Conseil Municipal du 28 février 2026 adoptant le Budget Primitif 2026,

CONSIDÉRANT que l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'adopter des décisions modificatives destinées à corriger les prévisions contenues dans le Budget Primitif 2026,

CONSIDÉRANT que la présente délibération a pour objet de vous présenter les modifications apportées au budget principal. Ces mouvements ne modifient pas l'équilibre général de l'exercice 2026,

DÉCIDE :

- **de voter les modifications de dépenses et de recettes des opérations postérieures à l'établissement du Budget Primitif 2026 figurant dans l'état ci-joint intitulé "Exercice 2026 - Décision Modificative 1".**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 7

(Kévin CROCHEMORE – Dominique BELLENGER – Justine DUCHEMIN – José GUTIERREZ – Faïza ANBAR – Josette DUREL – Dominique CHARPENTIER)

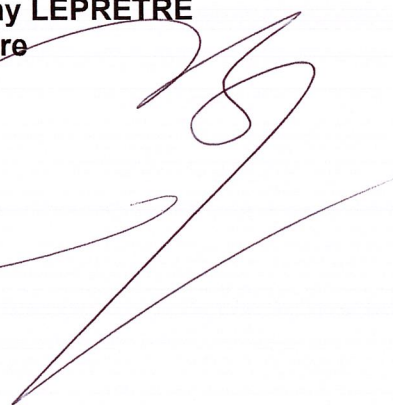
Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.